

**DATE DE
CONVOCATION**

08 décembre 2025

N° 27.299.25/39

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Objet :

Budget 2026 –
Engagement du quart
des dépenses
d'investissement 2026

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Nicolas PALOC à Mr Didier CRETOT
Mr Jean-Luc TANQUEREL à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr Abdelkader BENOUDA
Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Patrik WATEL

Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient de pouvoir poursuivre les programmes d'investissement en attendant le vote du budget primitif, notamment ceux inscrits en autorisation de programme,

Considérant, que des dépenses peuvent être urgentes, donc à engager avant l'adoption du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts en 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 pour le budget principal VILLE :

Chapitre	Budget 2025 (hors reports)	BP 2026 : $\frac{1}{4}$ des crédits
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	16 000 €	4 000 €
Chapitre 204 Aides à l'équipement	71 800 €	17 950 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	1 161 065 €	290 265 €
Chapitre 23 Travaux en cours	680 665 €	170 165 €
Chapitre 27 : Prêt	1 000 €	250 €

Ce même mode de calcul s'appliquera au compte « nature » à l'intérieur de chaque chapitre. Selon les besoins, des virements pourront être effectués.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

